



FLASH INFO

RÉUNION D'INFORMATION LE 02 OCTOBRE 2025 A 18 H A LA SALLE SAINT GEORGES

Prévention des risques :

La commune de Saint Georges du Bois a réalisé un DICRIM Document d'Information sur les Risques Majeurs avec son plan individuel de mise en sécurité

Face à l'accroissement des risques touchant les populations, liés notamment au changement climatique, et sur recommandation de la préfecture, les élus de la commune de Saint Georges du Bois ont finalisé leur premier Plan Communal de Sauvegarde.

Dans le même temps, ils ont également décidé :

- ❖ De réaliser un plan Individuel de mise en sécurité sous forme de flyer (ci-joint).
 - Il contient la liste des risques majeurs auxquels la commune est exposée.
 - La description de chacun de ces risques et leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens, et l'environnement.
 - Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde de chacun de ces risques.
 - Les consignes de sécurité individuelles à mettre en œuvre.
- ❖ De mettre en place un système automatique d'alerte à la population pour mieux prévenir et gérer ce type d'événement. C'est l'occasion d'inciter chacun à s'inscrire sur la base de contacts, indispensable pour être prévenu en cas de danger (Imprimé ci -joint).

Si la gestion courante de la commune crée un besoin régulier de communiquer rapidement et de façon ciblée avec les habitants, la municipalité de Saint Georges du Bois a surtout pensé aux risques majeurs, notamment liés aux intempéries (inondation, feux de forêt, séismes,). Pour rappel, elle a connu au cours des dernières années, 8 arrêtés catastrophes naturelles pour inondation, 5 pour mouvements de terrain et un pour séisme.

C'est pourquoi, elle a décidé de mettre en place l'automate d'appels **téléalerte**, de la société ciitélécom.

L'automate d'appel d'alerte est un moyen d'alerte officiel qui complète ou remplace les sirènes d'alerte. Il est préconisé dans la loi 2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13 Août 2004. Il est référencé par le Ministère de l'Intérieur depuis 2001 pour équiper les préfectures dans le cadre du système GALA (Gestion de l'Alerte Locale Automatisée), ainsi que par plus de 800 collectivités de toutes tailles et une centaine de site Seveso seuil haut.

Que doivent faire les habitants de Saint Georges du Bois ?

La solution s'appuie sur une base de contacts, constituée uniquement **par les inscriptions volontaires des habitants.**

Aussi, l'équipe municipale lance un appel pour que les habitants de la commune s'inscrivent sur la plateforme téléalerte en :

- Scannant le QR code flyer ci-joint
- Ou Remplissant le formulaire du flyer ci-joint
- Ou En se rapprochant de la mairie
- Ou En remplissant le formulaire en ligne : <https://www.inscription-volontaire.com/saint-georges-du-bois>

Gratuit pour le citoyen, ce système répond à toutes les exigences en matière de RGPD. Les données, hébergées en France par ciitélécom, sont en effet gérées exclusivement et de manière strictement confidentielle par la mairie, pour l'usage strict de l'alerte et de l'information communale.